



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est réuni le 24 février 2026, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Gouault P., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Marchand A., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Verney G.

Excusés / représentés :

Isabelle GERMOND a donné pouvoir à Martine BIFFARD
Marie-Odile GUEUX a donné pouvoir à Catherine BOUCAULT
Giorgiana SORESCU-HINGUE a donné pouvoir à Catherine CLARENC
Agnès VAIL a donné pouvoir à Guillaume BOURDIN
Jérôme SIGOIGNE

Absents non représentés :

Ophélie GOUDET, Vianney LECONTE, Christelle MENANT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

1) Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 10 février 2026 est approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre.

2) Secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

3) Délibération pour l'avance du budget général au budget annexe Boulangerie de Nocé

Il est proposé d'inscrire une avance du budget général au budget annexe Boulangerie de Nocé d'un montant de 24 461,37 € (articles 276348 au budget général et 168742 au budget annexe) afin d'équilibrer le budget Boulangerie de Nocé.

Monsieur Pistoli demande pourquoi il n'est pas possible de verser une avance du budget général vers le budget annexe Assainissement comme il est proposé de le faire pour le budget annexe Boulangerie de Nocé.

Le budget annexe Assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit être un budget autonome et donc s'autofinancer.

Une deuxième question est posée concernant les 96 000 € d'achat de matériel inscrits au budget 2025 et non réalisé. La répartition du financement proposé au budget 2026 est différente de celle de 2025 car la répartition des ressources concernée n'est pas la même. Une partie de ce financement sera prise en charge par le futur boulanger attribuée à l'équipement professionnel lequel sera propriété de la commune à la fin du futur bail.

Il est prévu une signature du bail commercial avant fin février afin de valider les achats de matériel conditionnés à cette signature.

Voté à l'unanimité

4) Cdisation d'un agent technique contractuel

Le contrat de travail de madame Nathalie Lucas, adjoint technique à temps non complet (24 heures mensuelles) aux fonctions d'agent d'entretien de la salle des fêtes de Préaux arrive à échéance le 31 mars 2026 et au terme de 6 années de contrats à durée déterminée. Aussi, il est proposé un contrat en CDI à cet agent à compter du 1^{er} avril 2026.

Voté à l'unanimité

5) Mise à disposition d'une secrétaire de mairie au SIAEP de Nocé

Il est proposé la mise à disposition partielle d'une secrétaire de la mairie de Perche en Nocé au SIAEP de Nocé pour l'année 2026 en remplacement de la secrétaire actuelle pour congé maladie. Le syndicat d'eau remboursera les heures concernées à la mairie.

Voté à l'unanimité

6) Acceptation d'un don de Nocé Patrimoine

Il est proposé d'accepter, par délibération, le don de l'association Nocé Patrimoine d'un montant de 3 000 € pour financer des travaux de toiture à l'arrière de l'église de Nocé côté sacristie.

Voté à l'unanimité

7) Fongibilité des crédits - renouvellement de l'autorisation du conseil municipal

L'assemblée délibérante autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section hors dépenses de personnel pour l'ensemble des budgets.

Voté à l'unanimité

8) Présentation des indemnités des élus

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est à présenter chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget.

NOM PRENOM	FONCTION	VALEUR DE L'INDICE BRUT TERMINAL MENSUEL	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL VOTE	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE 2025
PECCHIOLI Pascal	Maire	4 110,52 €	49,60%	2 038,82 €
LENAERTS Patrick	1er adjoint et maire délégué de Préaux du Perche	4 110,52 €	38,30%	1 574,33 €
BIFFARD MARTINE	2ème adjointe et maire déléguée de Colonard-Corubert	4 110,52 €	25,50%	1 048,18 €
CORBIN Thierry	3ème adjoint de Perche en Nocé	4 110,52 €	19,80%	813,88 €
BOUCAULT Catherine	4ème adjoint de Perche en Nocé	4 110,52 €	19,80%	813,88 €
GOUAULT Philippe	maire délégué de Dancé	4 110,52 €	25,50%	1 048,18 €
GUILLAUME Marin	maire délégué de Saint Jean de la Forêt	4 110,52 €	25,50%	1 048,18 €
BOURDIN Guillaume	maire délégué de Saint Aubin des Grois	4 110,52 €	25,50%	1 048,18 €

Il a été demandé par monsieur Pistoli de joindre à ce compte-rendu les indemnités supplémentaires reçues par les élus concernés ci-dessus pour les fonctions assurées dans d'autres collectivités territoriales.

Sont concernés :

- Pascal Pecchioli pour les fonctions suivantes :
 - Vice-président au Parc Naturel Régional du Perche : 397.11 € brut mensuel
 - Vice-président à la Communauté de Communes Cœur du Perche : 645.35 € brut mensuel.
- Thierry CORBIN pour les fonctions de vice-président du syndicat d'eau de Nocé : 278.28 € brut mensuel

Monsieur Olivier, président du syndicat d'eau de Nocé, précise que les indemnités des présidents de syndicat sont moins élevées et non pas été réévaluées.

Les indemnités des élus sont fixées par l'Etat en fonction des tranches de population des communes et comprennent une part de compensation attribuée aux frais liés à la fonction (déplacements, ...).

9) Affectation des résultats :

Les affectations de résultats suivantes sont proposées :

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 318 206,49
résultat antérieur reporté	+ 750 222,06
Résultat à affecter	1 068 428,55
Exédent/Déficit d'investissement cumulé	-181 190,32
Solde des RAR	-196 363,00
Besoin de financement	-377 553,32
Affectation en réserves au 1068	377 553,32
Report en fonctionnement au 002	+ 690 875,23
Excédent/Déficit d'investissement reporté au 001	-181 190,32
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 51 266,68
résultat antérieur reporté	-4 197,74
Résultat à affecter	47 068,94
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	+ 19 961,95
Solde des RAR	0,00
Besoin de financement	0,00
Affectation en réserves au 1068	0,00
Report en fonctionnement au 002	+ 47 068,94
Excédent d'investissement reporté au 001	+ 19 961,95

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE NOCE	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-6 980,15
résultat antérieur reporté	+ 10 339,81
Résultat à affecter	3 359,66
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	+ 33 912,63
Solde des RAR	0,00
Besoin de financement	
Affectation en réserves au 1068	0,00
Report en fonctionnement au 002	3 359,66
Excédent d'investissement reporté au 001	+ 33 912,63

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE DE NOCE	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00
résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	0,00
Exédent/Déficit d'investissement cumulé	+ 79 023,53
Solde des RAR	-108 023,00
Besoin de financement	-28 999,47
Affectation en réserves au 1068	
Report en fonctionnement au 002	0,00
Excédent/Déficit d'investissement reporté au 001	+ 79 023,53

Le conseil municipal approuve les affectations de résultat présentées ci-dessus.

10) Vote des taux d'imposition

Il est proposé de reconduire pour 2026 les taux d'imposition communaux de 2025 sans augmentation suivant les pourcentages ci-dessous :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,80 % (4.73 % + 27.07 %)
- Taxe foncière sur le non bâti : 9,56 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7,49 %

Il est à noter que pour 2026, il y a une augmentation prévue des bases de l'Etat de 0.8 % liée à l'inflation.

Voté à l'unanimité

11) Vote du budget général et des budgets annexes 2026

Les documents préparatoires au vote du budget général et des budgets annexes 2026 ont été remis aux conseillers municipaux lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2026.

Budget annexe Boulangerie de Nocé :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le budget annexe Boulangerie de Nocé 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	5 459.66 €
	Recettes	5 459.66 €
Section d'investissement	Dépenses	100 170.00 €
	Recettes	100 170.00 €

Il est précisé que les diagnostics techniques seront réalisés avant la signature du bail.

Budget annexe Gendarmerie de Nocé :

Le Conseil Municipal adopte à 18 voix pour et 3 abstentions (2 + 1 pouvoir) le budget annexe Gendarmerie de Nocé 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
Section d'investissement	Dépenses	508 025.53 €
	Recettes	508 025.53 €

Le budget 2026 est le même qu'en 2025 car il n'y a pas eu de réalisations à ce jour. L'appel d'offres sera lancé fin février début mars pour une ouverture des plis fin mars début avril qui conditionneront la réalisation du projet en fonction des montants. Il en suivra une prise de décision pour la concrétisation définitive du projet en 2027.

Budget annexe assainissement collectif en DSP :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe assainissement collectif en DSP 2026 de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	234 882.94 €
	Recettes	234 882.94 €
Section d'investissement	Dépenses	103 893.00 €
	Recettes	105 051.95 €

La commune reste dans l'attente de la confirmation d'une subvention de 15 % de la part de l'Agence de l'Eau consacrée aux réseaux d'assainissement.

Budget annexe Lotissement de Nocé

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe Lotissement de Nocé 2026 de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	27 163.95 €
	Recettes	27 163.95 €
Section d'investissement	Dépenses	27 163.95 €
	Recettes	27 163.95 €

Budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert 2026 de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €
Section d'investissement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €

Budget CCAS

Pour information, le budget CCAS voté par le conseil d'administration le 17 février a été arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	16 800.21 €
	Recettes	16 800.21 €
Section d'investissement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

Il tient compte de l'attente de la facture du repas des anciens de 2025.

Une attention doit être portée à une facture éventuelle de lait qui doit être faite par la Banque Alimentaire de l'Orne à la commune et non réceptionnée à ce jour.

Budget général :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget général 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	2 200 890.23
	Recettes	2 200 890.23
Section d'investissement	Dépenses	743 334.69
	Recettes	743 334.69

Des précisions sont apportées sur les postes suivants :

- Augmentation importante de l'électricité en 2025 qui doit être revue à la baisse sur le budget 2026 suite au changement d'éclairage en LED sur la commune et au contrat renégocié à la baisse par le Te61.
- Augmentation du budget bibliothèque suite au passage en bibliothèque municipale à la demande de la Médiathèque Départementale de l'Orne afin de pouvoir continuer l'activité (montant de 2 € par habitant par an).
- Charges de personnel : augmentation des cotisations URSSAF, CNRACL, un poste de coordinatrice de bibliothèque à mi-temps, le remplacement d'une secrétaire à temps partiel par un temps plein devant la recrudescence du travail.
- Sur le budget personnel, 60 000 € sont remboursés à la commune par la CDC Cœur du Perche pour la mise à disposition du personnel communal aux infrastructures scolaires et à la voirie.
- Concernant l'attribution des subventions aux associations votées lors du précédent conseil, madame Clarenc demande des précisions sur les 2 510 € non affectés au compte 65748. Il lui est signifié que des demandes ponctuelles de la part d'associations peuvent être déposées dans l'année pour répondre à des événements imprévus d'où cette réserve.
- Au chapitre 65 charges de gestion courante, il a été constitué une réserve de 664 750.86 € dont environ 160 000 € imputables à des travaux futurs à réaliser en 2026.
- En recettes de fonctionnement :
- La fiscalité ne tient pas compte de l'augmentation des bases de l'Etat de 0.8 %,
- Une hypothèse basse a été choisie pour le montant des recettes du budget 2026 par prudence car les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour.

12) Informations et questions orales

- Projection du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes (CDC) Cœur du Perche envoyé préalablement à chaque conseiller pour prendre connaissance des compétences exercées par la CDC et leur impact sur notre territoire communal. Quelques détails sont abordés sur les futurs projets de la CDC :
 - o Réaménagement et végétalisation de la cour de l'école de Nocé,
 - o Pompe à chaleur à changer à l'école de Nocé.

Quelques informations d'ordre général sont précisées : l'entretien de 450 km de voirie revêtue et 38 km de chemins non revêtus sont à la charge de la CDC, 68 % de notre fiscalité va à la CDC pour répondre entre autres à ces attributions (scolaire, voirie, assainissement non collectif, office de tourisme, aménagement du territoire, pôles de santé, ...).

- Le Pôle de Santé de Nocé après l'acceptation des appels d'offres de fin mars 2026, verra sa construction démarrer fin 2026.
- Monsieur Pecchioli remercie tous les conseillers pour le dévouement et le travail fourni, particulièrement monsieur Gérard Olivier et monsieur Guy Verney pour leur dernière participation au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H18

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a small loop and a short vertical stroke.

Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that encircles the text.

Catherine BOUCAULT